



Nos conseillers en serre vous offrent la possibilité de suivre 3 formations pour améliorer vos connaissances techniques et vos pratiques culturales et développer votre entreprise de production.

WEBINAIRES techniques en serre - Hiver 2021



Jocelyne Lessard, agr.

Fin de 2 mythes sur l'arrosage : les racines aiment les variations d'humidité et inonder les plants flétris

À l'ère informatique où de plus en plus de producteurs se renseignent sur le démarrage automatique de l'arrosage, l'Université de Guelph a étudié la croissance des racines sous divers arrosages. Nous verrons dans cette présentation les avantages d'arroser au bon moment, selon la croissance voulue. Les exemples choisis seront les multicellules, les plantes à feuillage et les transplants de tomates, entre autres. La seconde partie de la présentation est réservée à l'arrosage des plants flétris par la sécheresse.

Objectif :

Exposer l'évolution des connaissances dans la gestion de l'arrosage.



Marc Benoît, DTA

Réglementation sur les pesticides et la tenue de registre

Les produits phytosanitaires pour le contrôle des ravageurs, aussi appelés pesticides, font partie des outils mis à la disposition des producteurs et horticulteurs professionnels dans leur stratégie de lutte intégrée. Toutefois, l'usage de ces produits est réglementé par les différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal). Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Ce webinaire abordera l'essentiel de la réglementation, les documents et registres à tenir ainsi que les normes d'entreposage afin de faciliter la gestion du volet réglementaire des pesticides dans votre entreprise. Des exemples appuieront la formation.

Objectif : Informer les producteurs des différentes législations sur les pesticides applicables à leur entreprise.



Gilbert Bilodeau, agr., M.Sc.

Pourquoi et comment contrôler l'humidité dans les serres ?

L'humidité élevée dans votre serre n'affecte pas seulement l'état de vos cheveux !!! Voyez pourquoi il est essentiel de contrôler adéquatement l'humidité dans les serres et quelles sont les méthodes pour y parvenir. Ce webinaire vous présente de l'information technique et pratique qui peut avoir un impact majeur sur la qualité de vos cultures et sur vos coûts de production (ainsi que sur votre coiffure !!!)

Objectifs :

- Différentes unités de mesure de l'humidité
- Méthodes et appareils de mesure
- Principales raisons pour contrôler l'humidité
- Stratégies pour contrôler l'humidité



Une seule date pour chaque webinaire

Ne ratez pas la chance de vous former

Webinaires		Dates et Heures	Dates limite d'inscription	Membre (taxes incluses)	Non-membre (taxes incluses)
Fin de 2 mythes sur l'arrosage : les racines aiment les variations d'humidité et inonder les plants flétris		15 janvier 14h00 à 14h45	13 janvier	57,49 \$	80,48 \$
Réglementation sur les pesticides et la tenue de registre		26 janvier 14h00 à 15h30	24 janvier	86,23 \$	109,23 \$
Pourquoi et comment contrôler l'humidité dans les serres ?		2 février 9h00 à 10h00	31 janvier	86,23 \$	109,23 \$
			TOTAL : (taxes incluses)		

Inscription

Utiliser un formulaire par participant

Nom du participant :		
Courriel du participant : *		
Téléphone du participant : *		
Nom de l'entreprise :		
Adresse :		Code postal :
Ville :		Téléphone :
Mode de paiement	Chèque à l'ordre de l'IQDHO :	Visa ou MasterCard :
No carte de crédit :		Date d'expiration :
Nom du détenteur carte:		Code CVV :
Signature :		

***Obligatoire**

Envoyer le formulaire complété à : info@iqdho.com

3230, rue Sicotte, E-307
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2 CANADA
Tél.: 450 778-6514 Téléc.: 450 778-6537

WWW.IQDHO.COM



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 48 heures avant l'activité

Paiement : compléter et retourner le formulaire d'inscription avec votre chèque fait à l'ordre de l'IQDHO au plus tard une semaine avant l'activité

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée. Les inscriptions ne sont enregistrées qu'à la réception du paiement total.

Notez cependant que les membres de l'IQDHO pourront, s'ils le désirent, être facturés.

Des frais d'administration de 1,5 % par mois seront facturés après 30 jours.
Les frais d'inscription n'incluent pas les repas.

Politique d'annulation et de remboursement

L'IQDHO se réserve le droit d'annuler toute formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Vous recevrez une confirmation par courriel environ 7 jours avant l'activité.
En cas d'annulation d'une formation par l'IQDHO, les personnes inscrites sont entièrement remboursées.

Si une formation doit être annulée et que la personne ne peut participer au cours à cause du changement de date, elle sera entièrement remboursée.

Si une personne annule son inscription après la date limite d'inscription, elle ne sera pas remboursée.

Substitution : le remplacement d'un participant par un autre participant est possible.

Pour renseignements :

IQDHO

3230, rue Sicotte, E-307

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2 CANADA

Tél. : 450 778-6514

Télec. : 450 778-6537

Courriel : info@iqdho.com

www.iqdho.com